

Circonscription
LE PORT



Région académique

académie
La Réunion



LE PORT : RÉOUVERTURE DES ÉCOLES



Chers parents,

Dans la commune du PORT, à compter du 8 juin, les élèves reprendront progressivement l'école. Ce retour en classe est néanmoins soumis au volontariat des familles et au respect de la réglementation sanitaire actuelle.

Des modalités de réouverture adaptées au contexte local

Au regard du contexte sanitaire et des ressources humaines disponibles, la capacité d'accueil est provisoirement limitée comme suit :

- Pour les maternelles : 15 élèves par école
- Pour les élémentaires : 40 élèves par école.

Par conséquent, seuls les élèves de GS, CP, CE1 et CM2 dont les parents ont souhaité leur retour à l'école (résultat de la consultation menée fin avril) seront accueillis le lundi 8 juin.

Ces dispositions pourront évoluer en fonction de la capacité des écoles à accueillir davantage d'élèves.

Un protocole sanitaire rigoureux

À la reprise, les élèves seront répartis en plusieurs groupes sous la responsabilité des enseignants et ne pourront pas entrer en contact avec d'autres groupes, même durant la récréation.

Afin de respecter la distanciation physique, les entrées et les sorties seront échelonnées, une salle de classe sera attribuée à chaque groupe et un espace de travail individualisé à chaque élève. Une signalétique et un affichage seront mis en place dans l'école et dans chaque classe afin de réglementer les déplacements.

Les locaux feront l'objet d'un nettoyage régulier et approfondi, et des opérations de désinfection seront menées autant que de besoin. Du savon et des serviettes jetables seront à la disposition des élèves et des personnels.

Adultes et enfants seront formés au respect des gestes barrière. Le port du masque est proscrit en maternelle et n'est pas recommandé en élémentaire. En revanche, les enseignants porteront un masque.

Il sera demandé aux parents de prendre la température de leur enfant avant leur départ pour l'école. En cas d'apparition de symptômes (fièvre supérieure ou égale à 37,8°C, toux sèche, essoufflement, douleurs abdominales...), celui-ci demeurera à son domicile et l'école en sera informée.

Un dispositif d'apprentissage complémentaire

En complément de la réouverture des écoles, un accompagnement est proposé à des élèves relevant des niveaux CE2 et CM1. Les enfants qui ne disposent pas d'équipement informatique à domicile seront prioritaires.

L'objectif est de permettre à ces élèves de bénéficier de l'enseignement à distance via le numérique. Cet accompagnement sera assuré par la Ville, les mercredis matin, au sein d'espaces informatiques situés dans les écoles élémentaires suivantes :

- Paule LEGROS,
- Ariste BOLON,
- Laurent VERGÈS.





Dans ces écoles, le mercredi matin, au regard du protocole sanitaire à respecter, la capacité d'accueil sera limitée à 16 élèves.

Un enseignement à distance ininterrompu

Vous avez répondu présents pour assurer « l'école à la maison » avec le soutien du professeur de votre enfant. Votre engagement reste essentiel pour sa réussite scolaire. La continuité des apprentissages, par l'enseignement à distance, se poursuit au profit des élèves qui ne retournent pas encore à l'école.

Chaque école a adopté une organisation, validée par l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, qui permet un enseignement en présence ou à distance, selon que l'enfant se trouve à l'école ou à son domicile.

Une confiance indispensable entre l'école et les parents

Nous sortons d'une période inédite au cours de laquelle le lien de confiance entre l'école et les familles a été préservé, voire renforcé. En cette fin d'année scolaire, l'objectif est de permettre le passage de votre enfant dans la classe supérieure avec les compétences attendues.

C'est par la qualité de notre collaboration que nous y parviendrons.



Jean-Paul BURKIC
Inspecteur de l'Éducation Nationale